

En juillet 1953, le service des marchandises remorques-plates-formes, expérimenté en décembre 1952 entre Montréal et Toronto, a été étendu à Hamilton avec une plus grande fréquence. A la fin de l'année, 24 remorques et 12 wagons plates-formes servaient à réduire le coût de manutention des marchandises et à fournir un service plus rapide aux destinataires dans ces trois grandes cités industrielles.

La coordination du pneu et du rail a été développée au cours de l'année grâce à l'addition de cinq nouvelles routes de camionnage sur lesquelles les véhicules de la Compagnie, transportant des lots brisés, ont servi essentiellement à compléter des services directs par rail. Ce genre d'exploitation, bien qu'ayant ses limites et d'abord conçu pour effectuer des économies d'exploitation, améliore la qualité du service donné au public.

Réorganisation de la Corporation

La réalisation du plan de rationalisation arrêté pour la structure corporative du Réseau, mentionné dans le rapport de l'an dernier, a été poursuivie au cours de l'année. Comme mesures préliminaires, des moyens ont été pris pour l'achat de certaines obligations émises par des compagnies précédentes. Après des études faites au cours de l'année, dix-neuf compagnies de chemin de fer ont été choisies pour être amalgamées et les formalités nécessaires seront remplies tôt en 1954. Avec le temps et par des amalgamations successives de ce genre l'on espère que l'exploitation du réseau ferroviaire sera du ressort d'une seule corporation.

Des filiales, dont la Corporation mère sera seule propriétaire, seront créées pour gérer les entreprises du Réseau autres que les chemins de fer et entre autres, les télégraphes, les bateaux, les hôtels et les propriétés immobilières. Des démarches ont été faites dans ce sens qui préparent la voie à l'amalgamation, en 1954, de deux compagnies de communications et à la consolidation des hôtels en une seule corporation.

Coopération en vertu de la Loi Canadien National-Pacifique Canadien, 1933

Rien de nouveau n'a été ajouté en 1953 à la liste des projets coopératifs déjà rapportés comme faisant l'objet d'une étude conjointe et relevant de la Loi Canadien National-Pacifique Canadien.

La standardisation du matériel roulant a progressé au cours de l'année et des spécifications communes ont été arrêtées pour les wagons fermés, les wagons pour automobiles, les gondoles et les plates-formes. Cette coopération, bien que ne relevant pas de la Loi ci-dessus, vaudra des économies aux deux chemins de fer.

Personnel

Le développement et la mise en œuvre du programme d'entraînement sur place ont bien progressé au cours de l'année.

Le cours d'entraînement du personnel, une nouvelle expérience en conduite administrative, a été donné avec succès pendant sept semaines. Il s'est terminé le 17 juillet. Un cours semblable est projeté pour l'été de 1954.

La compagnie et ses employés ont continué de bénéficier des travaux accomplis en 1953 par les comités coopératifs, direction main-d'œuvre, et le plan des suggestions.